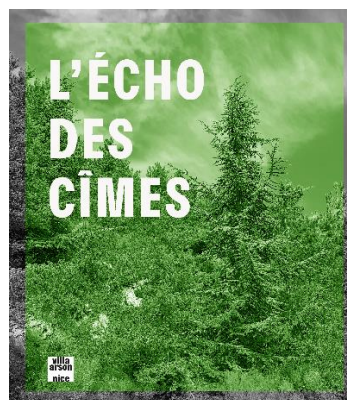


APPEL A PROJET

PRIX « L'écho des cimes »

Ouvert jusqu'au 1^{er} mars 2024



Le prix « L'écho des cimes » a pour objectif d'accompagner les alumni, jeunes artistes récemment sortis de la Villa Arson, dans leur insertion professionnelle. Le Pays de Grasse est engagé auprès des jeunes artistes en leur donnant l'opportunité de rencontrer les habitant.es des communes du territoire.

Composé de 23 communes, le territoire du Pays de Grasse est défini en 4 secteurs passant du sud, d'un secteur urbain dense au nord avec un Haut-Pays grassois plus rural. Cette diversité géographique est une richesse permettant au Pays de Grasse de devenir source d'inspiration à la création.

Ainsi, l'objectif du prix « L'écho des cimes » est de soutenir les alumni de la Villa Arson et de les accompagner en tant que jeunes acteurs et jeunes actrices de l'art contemporain sur l'ensemble d'un territoire en y intégrant 2 lieux emblématiques :

1/ Le massif d'art contemporain – L'Audibergue :

Le massif de l'Audibergue est une station de ski de moyenne montagne gérée par le Syndicat Mixte des stations de Gréolière-L'audibergue (SMGA). Conscient de l'impact climatique sur le devenir des stations, le SMGA travaille à une nouvelle dynamique de vie locale et touristique. Ainsi, un parcours d'art contemporain est actuellement en train de se créer sur le massif de l'Audibergue.

De ce fait, en préfiguration de ce nouveau lieu de création, le lauréat créera une œuvre tel un vecteur de compréhension et/ou de lecture du paysage.

2/ L'Espace de l'Art Concret – Centre d'art contemporain d'intérêt national, Mouans-Sartoux :

Créé en 1990 et doté d'une collection d'art abstrait, la Donation Albers-Honegger, l'Espace de l'Art Concret est un centre d'art incontournable des Alpes-Maritimes.

Le lauréat se verra offert l'opportunité de présenter ses travaux lors d'une exposition au sein du centre d'art. Cette exposition permettra de présenter l'univers de l'artiste.

Cette exposition se tiendra lors des Journées Européennes du Patrimoine.



environnementale...) et au respect de l'environnement pour son installation.

De plus, l'œuvre devra respecter les critères de sécurité liés à son exposition dans l'espace public.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidat.es devront fournir dans le dossier de sélection :

- Le formulaire de candidature complété ;
- Une proposition de sélection d'œuvres qui pourraient être exposées au sein l'Espace de l'Art Concret ;
- Une note d'intention comprenant le projet de création pour le massif d'art contemporain. Cette note devra présenter un pré-projet descriptif avec des croquis, photos, enregistrements... Cette documentation pourra être notamment utilisée lors de la communication sur les réseaux sociaux ;
- Un dossier artistique ;
- Un RIB ;
- La copie du permis de conduire ;
- La copie de l'assurance du véhicule personnel.

L'ensemble des éléments parviendront dans un format numérique compatible PC.

Tout dossier incomplet administrativement ne sera pas éligible.

Si l'artiste candidat souhaite se déplacer pour visiter le Massif de l'Audibergue et l'Espace de l'Art Concret, nous nous tenons à sa disposition.

JURY

Le comité de sélection sera composé :

- D'un.e représentant.e de La Villa Arson
- D'un.e représentant.e de l'Espace de l'Art Concret
- D'un.e représentant.e du SMGA
- D'un.e représentant.e de la CAPG
- D'une personnalité invitée

COMMUNICATION

La cession des droits est couverte pour les besoins de communication et valorisation de l'événement avant et après, ou pour tout besoin lié à la communication de l'ensemble des partenaires et de la Villa Arson. L'artiste conserve les droits au-delà de ce dispositif.

CONTACT

Service des affaires culturelles CAPG
culture@paysdegrasse.fr